



# COLLOQUE ENVIRONNEMENT



## QUE SERA LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT DANS 50 ANS ? Approche par et pour des praticiens du droit



**Samedi 12 octobre 2024**

ERAGE – 4 rue Brûlée 67000 Strasbourg – Auditorium et en ligne

Inscription préalable en ligne indispensable : [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

Clôture des inscriptions le 11 octobre 2024 à 12h

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

**Syndicat des Avocats de France**

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

2074. Selon les dernières estimations du GIEC, en continuant sur la trajectoire moyenne actuelle, la température aura augmenté de 3 à 3,9°C en moyenne. Multiplication par deux des sécheresses, incendies de forêt, réduction des débits des cours d'eau douce, augmentation des pluies torrentielles et des inondations. La souveraineté alimentaire ne sera qu'un souvenir nostalgique et révolu. Sans parler des 80 cm d'élévation du niveau des mers, alors qu'un tiers de la population rien qu'en Europe vit à moins de 50 km des côtes. En termes de biodiversité, la moitié de toutes les espèces végétales et animales seraient menacées. Sans parler de la bioaccumulation des plastiques, pesticides, perturbateurs endocriniens, pfias.

Face à cet avenir sombre, avocats et juristes ne baissent pas les bras : les réflexions sont riches pour casser les anciens carcans juridiques et parvenir à une protection effective de la biosphère où l'humain ne seraient qu'un maillon – si ce n'est qu'un sujet de droits – parmi d'autres éléments des écosystèmes complexes auxquels il appartient.

## PROGRAMME

### 8h30-9h : Café d'accueil

9h-9h15 : Accueil de Judith Krivine, Présidente du SAF, Gabriella Garraud, section Saf-Strasbourg et François ZIND, commission environnement/santé.

### MATIN : LES OUTILS DE L'AVOCAT

#### 9h15- 10h30 : Le droit pénal : mettre en œuvre un référé pénal environnemental

Louise TSCHANZ, Avocate spécialiste au Barreau de Lyon, cabinet Kaizen Avocats

Laure ABRAMOWITCH, Avocate docteure en droit au barreau de Dijon, cabinet Legiplanet

Anouk ROZZI, Assistante spécialisée en matière environnementale au Tribunal Judiciaire de Besançon

Débat avec la salle

#### 10h30-11h30 : Le droit économique : appliquer les obligations économiques en matière environnementale

Antoine CLERC, Avocat au Barreau de Paris, cabinet HELIOS

Débat avec la salle

#### 11h30-12h30 : Le droit international : saisir le procureur spécial des Nations Unies

Emmanuel WORMSER, Avocat au Barreau de Lyon

Jérôme GRAEFE, Avocat au Barreau de Paris

Débat avec la salle

#### 12h30-14h : Pause déjeuner (inscription obligatoire)

### APRES-MIDI : PROSPECTIVE

#### 14h-15h : Générations futures

François ZIND, Avocat spécialiste au Barreau de Strasbourg

Émilie GAILLARD, Maîtresse de conférence HDR en droit privé et Coordinatrice générale de la Chaire d'excellence au CNRS Normandie pour la Paix

Débat avec la salle

#### 15h30-16h30 : Les droits de la nature

Marine YZQUIERDO, Avocate au Barreau de Paris

Débat avec la salle et pause

#### 17h00 – 18h00 : Formation et déontologie

Laurence ROQUES, Avocate au Barreau du Val-de-Marne, élue CNB à la Commission Affaires européennes et internationales et à la commission formation professionnelle

Amélie PEDRONO, Avocate au Barreau de Strasbourg

Débat avec la salle

#### 18h00 : Clôture.

## PÉDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques :** mises en perspective des outils juridiques actuels confrontées avec les réflexions doctrinales et les jurisprudences

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques et théoriques en droit de l'environnement – prospective.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit de l'environnement : magistrats, avocats, universitaires, associations ; aucun prérequis.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :** la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Modalités et délais d'accès :** Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :** Questionnaire d'évaluation des acquis

**Formalisation à l'issue de la formation :** Attestation de fin de formation

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel et en visioconférence

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

**Méthode pédagogique :** expositive.

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures**

***Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL !***

**Participation en présence :** **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

**Participation en visio-conférence :** **Pour valider la formation** - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.



## COLLOQUE ENVIRONNEMENT

**Que sera le droit de l'environnement dans 50 ans ?  
Approche par et pour des praticiens du droit**

**Samedi 12 octobre 2024**

**ERAGE – 4 rue Brûlée 67000 Strasbourg – Auditorium et en ligne**

**Pour venir au à L'ERAGE :**

- Venir en transports en commun : Tram B, C, F arrêt Broglie  
**Accès PMR**

Accès pour les personnes en situation de handicap facilité à l'intérieur du bâtiment.

## TARIFS

- Avocat adhérent SAF : 80 € TTC
- Couplé avec le colloque discrimination du 11 octobre 2024 : 150 € TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 100 € TTC
- Avocat au barreau de Strasbourg : gratuit en présentiel
- Élève-avocat, étudiant, enseignant, associatif : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Besoin d'accessibilité particulier
- Cocktail dînatoire le 11 octobre 2024 à 19h30 : offert par l'ordre des avocats de Strasbourg
- Soirée du 11 octobre à l'ordre des avocats 3, rue du général frère à 67000 Strasbourg : 20 €
- Déjeuner du samedi 12 octobre 2024 sur place, inscription préalable obligatoire, 25€ (bio / végétarien / local)